

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 484-2014**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, *QUE*:

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 3 mars 2014 a adopté le règlement numéro 484-2014 portant le titre de :

**« RÈGLEMENT VISANT À ABROGER LE RÈGLEMENT 430-2011 DE FAÇON À ÉTABLIR LE NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE PONT-ROUGE ».**

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE QUATORZE.**

\_\_\_\_\_  
JOCELYNE LALIBERTÉ,  
GREFFIÈRE

*Résumé de l'avis*

*Promulgation :* **Consiste à l'étape finale du règlement 484-2014 où le règlement prend force.**

*But du règlement :* **Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du Conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;**

**Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et de façon générale, dans leur conduite à ce titre;**

**Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;**

**Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.**

*Date de prise d'effet :* **Le jour de sa publication soit le mercredi 12 mars 2014.**

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

(Signé) : Ghislain Langlais  
Maire

JOCELYNE LALIBERTÉ, GREFFIÈRE  
VILLE DE PONT-ROUGE

Jocelyne Laliberté  
Greffière, g.m.a.